



## Frais de gestion abusifs pour changement de chambre dans colocation

Par **rombzh**, le **22/01/2014** à **14:37**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis locataire dans une colocation meublée à baux individuels depuis juillet 2013.

Etant arrivé le dernier je n'ai donc pas pu choisir ma chambre. Déjà pour commencé, je me retrouve avec la plus petite (bcp plus petite) des 4 chambres, et je paye exactement le même loyer que les autres personnes, chose que je n'ai pas compris car il me semble que dans l'immobilier chaque loyer est étudié en fonction de la surface...

Enfin c'est pas grave, je fais avec! Cependant, maintenant je suis tout seul dans la maison, et donc avec 3 grandes chambres de libres!!

J'ai donc demandé de changer de chambre, d'abord à la propriétaire qui n'y voyait aucun intérêt seulement de voir avec l'agence! Et c'est là que ça coince!!

Etant donné les baux indiv, il faut rédiger un nouveau bail et donc ils me demandent 152€ ! 152€ pour réimprimer un bout de papier et le signer... Car en effet les baux sont rédigés en reprenant le précédent et en modifiant si nécessaire. Prestation à 152€?

De plus, je suis rentré de vacances le 3 janvier après 2 semaines d'absence. Entre temps mon dernier colocataire avait quitté les lieux. En revanche faut de temps il m'avait demandé de faire son état des lieux de sorti, chose que j'ai accepté.

Voilà, en rentrant de vacances j'ai retrouvé la maison dans un état de "chantier" (sols noirs, évier bouchés, frigo moisi, douche sale,...etc), qui fut également constaté par l'agence venu faire l'état des lieux et par des photos de ma part (que j'ai toujours!). C'est à ce moment là que j'ai expliqué à la dame de l'agence que l'agence en question me réclame la somme de 152€ juste pour changer de chambre. Du coup j'ai trouvé un compromis: je m'occupe de tout remettre en ordre, ranger, laver, ..etc, sur mon propre temps mais en contre-partie vous me faites changer de chambre sans frais!

Au final, cette gentille fille m'a défendu au pré de l'agence et également au pré de la proprio qui n'y voit aucune objection.

J'ai revu cette jeune fille ce matin qui m'a dit qu'à l'agence on demande indéniablement des frais de gestion!

Mais je n'ai pas 152€ pour transférer mes affaires d'une chambre à l'autre, je suis étudiant!!

Comment puis je faire, j'ai cherché sur les sites dédiés aux droits du locataire, mais sans

réponse!

Ont ils le droit de m'attaquer si je m'installe librement dans l'une des grande chambre?  
Puis je régler les 152e demandés, en les déduisant du prochain loyer?  
Existe il un article pouvant défendre ma cause??

En l'espoir d'une réponse de votre part.

Cordialement,  
Romain.